— Mar. Se couvrir de vapeurs : *Le ciel, le temps* s'EMBROUILLE.

— **Syn. Embrouiller, brouiller.** V. BROUILLER.

— **Antonymes.** Débrouiller, éclaircir.

EMBROUILLEUR, EUSE s. (an-brou-lleur, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *embrouiller*). Personne qui embrouille, qui a l'habitude de jeter de la confusion dans les choses dont elle se mêle.

EMBRUGÉ, ÉE (an-bru-jé) part. passé du v. Embruger : *Vers à soie* EMBRUGÉS.

EMBRUGER v. a. ou tr. (an-bru-jé — de *en*, et de *bruyère*). Econ. rur. Disposer auprès des vers à soie les bruyères ou les branchages dans lesquels ils doivent monter pour faire leurs cocons : EMBRUGER *des vers à soie.*

EMBRUNÉ, ÉE adj. (an-bru-né — de *en*, et de *brune*). Agric. Gâté, brûlé par la brune : *Blé* EMBRUNÉ.

EMBRUMÉ, ÉE (an-bru-mé) part. passé du v. Embrumer. Chargé de brouillards, de brume : *Ciel* EMBRUMÉ. *L'orbe de la lune, tout rouge, se levait dans un horizon* EMBRUMÉ. (B. de St-I.)

Il part donc, il accourt au Paris *embrumé.*
SAINTE-BEUVE.

— Fig. Assombri, attristé : *Je sens mon âme* EMBRUMÉE *comme l'horizon.* (E. Souvestre.)

EMBRUMER v. a. ou tr. (an-bru-mé — de *en*, et de *brume*). Envelopper de brouillards, de brume : *Le voisinage de la mer* EMBRUME *le ciel. Des pensées trempées de mélancolie tombèrent sur mon cœur, comme une pluie fine et grise* EMBRUME *un joli pays après quelque beau lever de soleil.* (Balz.)

— Fig. Assombrir, attrister : *Les craintes qui* EMBRUMENT *l'avenir. La vie véritable, comme les jours atmosphériques, se compose d'aucoup plus de ces moments ternes et gris qui* EMBRUMENT *la nature, que de périodes où le soleil brille et réjouit les champs.* (Balz.)

Isabeau, dont le crime *embrumait* la pensée,
Attendait, et déjà, distrayant le remord,
Son orgueil triomphait en pacte avec la mort.
SOUMET.

S'embrumer v. pr. Se charger de brume : *Le ciel* S'EMBRUME. (Helvét.)

— Fig. S'assombrir, s'attrister : *Mon imagination* S'EMBRUME.

EMBRUN s. m. (an-brun — de *en*, et de *brun*). Mar. Ciel qui est couvert de brouillards, de brume. ‖ Pluie fine soulevée par le vent ou par le choc des vagues : *Si vous ne vous êtes jamais trouvé en mer par une grosse tempête, vous ne pouvez pas vous faire une idée du trouble d'esprit occasionné par l'action simultanée du vent et des* EMBRUNS. (Baudelaire.) *Le cap de La Garde était submergé par une puissante houle, et de temps en temps l'*EMBRUN, *montant à plus de cent pieds, le couronnait d'un gigantesque panache d'écume.* (Alex. Dum.)

EMBRUN (*Ebrodunum*), ville de France (Hautes-Alpes), ch.-l. d'arrond., à 40 kilom. de Gap ; pop. aggl. 2,415 hab. — pop. tot. 4,183 hab. Tribunal de 1re instance ; petit séminaire, collège communal, académie littéraire, place de guerre de 3e classe. Fabriques de draps, de couvertures, de chapeaux ; filatures de coton, tanneries. Commerce de fruits, de vins, de cuirs et de bestiaux. Située à 856 mètres d'altitude, au pied du mont Saint-Guillaume, sur un rocher escarpé, cette ville domine la rive droite de la Durance d'environ 100 mètres.

Embrun obtint, sous Néron, le titre de cité latine ; sous Galba, celui de cité alliée ; sous Adrien, celui de métropole des Alpes Maritimes. L'intervention de saint Marcellin la sauva des Vandales en 433 ; mais les Lombards et les Sarrasins s'en emparèrent dans la suite. Pendant presque tout le moyen âge, la ville lutta contre ses archevêques, qui portaient le titre de princes et avaient le droit de battre monnaie. Ces puissants prélats se signalèrent par leurs persécutions contre les Vaudois pendant le XIIIe et le XIVe siècle. Durant les guerres de religion, la citadelle et le château archiépiscopal furent démolis par ordre de Louis XIII. Le duc de Savoie prit la ville en 1692.

La cathédrale, fondée, dit-on, par Charlemagne, sur l'emplacement d'un temple païen, est un beau spécimen du style roman. La façade, inachevée, est surmontée d'une tour carrée que terminent quatre clochetons. Le tympan du portail principal est orné de restes de peintures à fresque. Le portail septentrional est peut-être la partie la plus curieuse du monument. Le péristyle qui précède le portail offre de belles colonnes de marbre rose, des chapiteaux figurant des têtes grimaçantes, des soubassements de colonnes formés par des monstres. Les fresques du tympan représentent l'*Adoration des Mages*. L'intérieur est triste et nu. On y remarque le maître-autel, de marbre de Carrare, entouré de magnifiques candélabres, et une grossière statue de la Vierge, célèbre au moyen âge sous le nom de *Notre-Dame d'Embrun*, et pour laquelle Louis XI professait une grande dévotion. La tour Brune, qui se dresse derrière la cathédrale, a été construite, dit-on, par Gontran, roi de Bourgogne.

La maison de détention d'Embrun, qui renferme de 800 à 900 détenus, occupe l'ancien collège des jésuites. Une sculpture (*un lion dévorant une chèvre*), ouvrage qui paraît remonter à l'époque carlovingienne, orne une maison ancienne qui s'élève en face de l'église. Embrun possède de belles promenades établies sur la terrasse qu'occupe la ville, et d'où l'on a une vue magnifique. Une des cimes du mont Saint-Guillaume, qui domine la ville, porte, à 2,544 mètres d'altitude, une petite chapelle d'où l'on jouit d'un panorama très-étendu.

Sept conciles ont été tenus à Embrun. L'archevêque Henri de La Suze avait fait de nombreux statuts pour la discipline de l'Eglise. Son successeur, Raymond de Meuillon, à son avènement, les confirma solennellement dans un concile tenu avec ses suffragants (1290), et y ajouta même trois nouveaux canons. Le premier défend de donner la tonsure cléricale à quiconque ne serait point né d'un mariage légitime. Le second ordonne des prières particulières à dire pendant la messe paroissiale ou conventuelle, pour implorer le secours de Dieu dans les calamités du moment. Le troisième, enfin, accorde vingt jours d'indulgence à tous ceux qui feront chaque jour quelque prière particulière à cette intention.

Les prélats du diocèse d'Embrun se rassemblèrent en concile (1582) pour la réception solennelle de tout ce qui avait été résolu au concile de Trente. Ils firent ensuite leur profession de foi dans la forme prescrite par Pie IV, et ordonnèrent à tous les bénéficiers, même aux professeurs d'arts libéraux, de leurs sous-maîtres et à leurs aides, de la faire aussi.

Ils prirent ensuite les dispositions suivantes : On doit éloigner des grammaires les maîtres d'école dont la conduite serait scandaleuse ou la foi suspecte ; il faut que tout curé fasse le catéchisme tous les dimanches et tous les jours de fête de l'année. On établira une prébende pour l'enseignement public de la théologie dans chaque cathédrale et dans chaque collégiale. On recommande aux prédicateurs de ne point discuter en chaire contre les hérétiques en faisant imprudemment connaître leurs arguments au peuple qui les ignore ; de ne point y traiter des questions difficiles ou des sujets propres seulement à leur donner à eux-mêmes une vaine réputation d'éloquence ; de ne point se permettre d'invectiver contre des ordres approuvés par l'Eglise ; de ne censurer publiquement ni les évêques ou autres prélats, ni même les magistrats civils, mais d'enseigner plutôt à leurs auditeurs l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs *même fâcheux*, aussi bien que leurs autres devoirs, et de les porter à la pratique de toutes les vertus par la considération des peines éternelles et des récompenses célestes. En exhortant les fidèles à honorer les images exposées dans les temples avec l'approbation de l'évêque, on défend aux peintres eux-mêmes d'en peindre aucune sous une forme insolite, sans l'avis de leurs curés. On donne de même des règles pour la vénération des reliques, et l'on condamne toute représentation comique ou tragique des mystères de Notre-Seigneur ou de la sainte Vierge.

Des peines sévères sont décrétées contre les magiciens, les blasphémateurs, les usuriers, les concubinaires. Les clercs coupables du crime de blasphème periront, pour une première fois, le revenu d'un an de leurs bénéfices ; pour une seconde, leurs bénéfices mêmes, et pour une troisième, ils seront déposés et envoyés en exil.

Les contrats de réméré sont proscrits comme usuraires, et l'on défend même de vendre des marchandises à un plus haut prix sous prétexte de délai de payement, ou à un prix moins élevé sous le prétexte contraire. On défend également, comme pratique usuraire, de recevoir en gage des objets qui dépassent la valeur de ce qui serait dû sous la condition de se les approprier à défaut de remboursement. Les contrats où le vendeur se réserve le droit de racheter ou ne pourrait racheter ce qu'il aurait vendu qu'après un certain temps sont rigoureusement interdits. On ordonne la fermeture des boutiques les jours de fête et la remise à un autre jour des marchés ou des foires qui tomberaient ce jour-là. On prohibe absolument les danses, soit publiques, soit privées.

D'autres décrets, et en grand nombre, sont relatifs aux sacrements. On ne permettra à aucun laïque de toucher le saint chrême. Dans les processions, on aura soin que les laïques soient séparés des clercs, et les femmes des hommes, sous peine de réprimande et d'autres peines plus sévères. Les chantres ne feront point entendre de modulations qui ressentent la mollesse et qui semblent plutôt sortir de la gorge qu'être articulées par la bouche ; ils feront entendre distinctement les paroles, auxquelles ils ne feront qu'accommoder leur voix.

Les autres décrets concernent la collation des bénéfices, l'examen de ceux qui doivent être promus à l'episcopat, la sainteté de vie requise dans les évêques, les prêtres et les autres ecclésiastiques, les obligations des vicaires forains, la visite des diocèses, la discipline à observer dans les églises métropolitaines, cathédrales et collégiales, l'ordre des offices, la conservation et l'administration des biens d'Eglise, la juridiction ecclésiastique, le soin des hôpitaux, la sépulture des évêques, celle des fidèles, et en particulier celle des pauvres, qui doit toujours se faire aux frais du curé de l'endroit. Dans l'administration des sacrements, des exorcismes, les bénédictions des fonts, celles des époux et les autres rites et cérémonies, on se conformera exactement à la pratique de l'Eglise romaine. Le pape Grégoire XIII, par une bulle en date du 26 janvier 1585, confirma tous ces décrets. Comme sources sur cet important concile, on peut consulter : *Decretum synodi provincialis habitæ Ebrodunæ anno* 1600, et l'abbé Pelletier dans son *Dictionnaire des conciles*, t. II.

En 1727, l'archevêque d'Embrun, Pierre Guérin de Tencin, réunit un nouveau concile pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon, d'Aix et d'Arles s'étaient spontanément réunis aux évêques de la province. Tous les supérieurs ecclésiastiques avaient mission, depuis le dernier règlement apostolique publié par Benoît XIII, de poursuivre les jansénistes dans leur diocèse. L'évêque de Senez, Soanen, récusa l'autorité de l'archevêque d'Embrun comme métropolitain et sortit du concile. Il était, du reste, appelant de la bulle *Unigenitus*. Après avoir essayé de le ramener par des exhortations amicales, on condamna sa doctrine comme téméraire, scandaleuse, séditieuse et schismatique. Il fut ordonné que Soanem demeurerait suspens de tous pouvoirs et juridiction ecclésiastiques. Le concile pourvut à l'administration du diocèse, en nommant un vicaire général chargé de gouverner cette église. Trente et un évêques souscrivirent aux actes du concile d'Embrun ; mais l'évêque de Senez eut pour lui circulaire avocats du parlement et douze évêques jansénistes, à la tête desquels on vit le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Benoît XIII approuva, par un bref, en date du 17 décembre 1727, tout ce qui avait été décidé dans le concile d'Embrun.

EMBRUNCHÉ, ÉE (an-breun-ché) part. passé du v. Embruncher. V. EMBRONCHÉ.

— Ruveloppé : *C'est un vilain méchant vieux roi ; il est tout* EMBRUNCHÉ *dans les fourrures.* (V. Hugo.) ‖ Vieux mot.

EMBRUNCHER v. a. ou tr. (an-breun-ché). Techn. Syn. d'EMBRONCHER.

— Par ext. Couvrir, cacher. ‖ Vieux mot usité encore à Lyon.

EMBRUNE s. f. (an-bru-ne — de *en*, et de *brun*, à cause de la couleur du fruit). Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

EMBRUNI, IE (an-bru-ni) part. passé du v. Embrunir. Devenu plus brun, plus sombre : *Je la laissai seule avec le muletier, dans un endroit de la place déjà bien* EMBRUNI *par la nuit tombante.* (G. Sand.)

— Peint. Qui est peint d'une couleur trop brune : *Tableau* EMBRUNI.

— s. m. Mar. Syn. d'EMBRUN.

EMBRUNIR v. a. ou tr. (an-bru-ni — de *en*, et de *brun*). Obscurcir ; donner une teinte brune à : *La nuit tombante* EMBRUNIT *le ciel.*

Quel voile obscur *embrunit* ce flambeau ?
ROSSAND.

— Fig. Assombrir, attrister : *Mon Charlot, ne direz-vous pas à votre pauvre amie inquiète les pensées qui* EMBRUNISSENT *votre front chéri?* (Balz.)

— Peint. Peindre d'une couleur trop brune.

S'embrunir v. pr. Devenir plus sombre : *Le ciel* S'EMBRUNIT.

— Fig. S'assombrir, s'attrister : *Mes pensées* S'EMBRUNISSENT.

EMBRUNOIS, OISE s. et adj. (an-bru-noi, oi-ze). Géogr. Habitant d'Embrun ou de l'Embrunois ; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* EMBRUNOIS. *La population* EMBRUNOISE.

EMBRUNOIS ou **EMBRUNAIS**, *Ebrodunensis pagus*, ancien petit pays de France, dans le Dauphiné, entre le Briançonnais au N. et à l'E., la ville de Barcelonnette au S., le Gapençais et le Gresivaudan à l'O. La capitale était Embrun. Il forme aujourd'hui une partie du département des Hautes-Alpes. Successivement soumis aux Visigoths, aux Ostrogoths et aux Francs, il devint, au IXe siècle, une dépendance du royaume d'Arles. Vers 1020, il fut donné en fief aux comtes de Forcalquier, desquels il passa par mariage aux dauphins de Viennois. Lorsque le Dauphiné fut réuni à la couronne, par la cession qu'en fit Humbert II à l'hilippe de Valois, au milieu du XIVe siècle, l'Embrunois participa à son sort de cette province, sauf une partie de la ville d'Embrun, qui resta domaine des archevêques : ceux-ci portèrent le titre de princes d'Embrun.

EMBRYOCTONIE s. f. (an-bri-o-kto-nî — du gr. *embryon*, embryon ; *ktonos*, meurtre). Méd. légale. Destruction du fœtus dans le sein de sa mère.

EMBRYOGÉNIE s. f. (an-bri-o-jé-nî — du gr. *embryon*, embryon ; *genêa*, engendre). Hist. nat. Science qui traite de la formation et du développement de l'embryon : *L'*EMBRYOGÉNIE *comparée. L'*EMBRYOGÉNIE *animale. L'*EMBRYOGÉNIE *végétale. Geoffroy Saint-Hilaire et Serres créèrent l'*EMBRYOGÉNIE. (Michelet.)

— Encycl. V. EMBRYON.

EMBRYOGÉNIQUE adj. (an-bri-o-jé-ni-ke — rad. *embryogénie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryogénie : *Science* EMBRYOGÉNIQUE. ‖ On dit aussi EMBRYOGÉNAIRE.

EMBRYOGÉNISTE s. m. (an-bri-o-jé-ni-ste — rad. *embryogénie*). Hist. nat. Savant qui s'occupe d'embryogénie.

EMBRYOGRAPHIE s. m. (an-bri-o-gra-fe — rad. *embryographie*). Hist. nat. Celui qui écrit sur la production et le développement des embryons.

EMBRYOGRAPHIE s. f. (an-bri-o-gra-fî — du gr. *embryon*, embryon ; *graphô*, j'écris). Hist. nat. Description ou histoire des embryons.

EMBRYOGRAPHIQUE adj. (an-bri-o-gra-fi-ke — rad. *embryographie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryographie : *Études* EMBRYOGRAPHIQUES.

EMBRYOLOGIE s. f. (an-bri-o-lo-jî — du gr. *embryon*, embryon ; *logos*, discours). Anat. Traité sur les embryons : *Harvey avait écrit sur* EMBRYOLOGIE *un traité plein d'idées neuves, qui est suffi à son illustration.* (D'Orbigny.)

EMBRYOLOGIQUE adj. (an-bri-o-lo-ji-ke — rad. *embryologie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryologie : *Études* EMBRYOLOGIQUES.

EMBRYOLOGISTE s. m. (an-bri-o-lo-ji-ste — rad. *embryologie*). Hist. nat. Celui qui s'occupe d'embryologie. ‖ On dit aussi EMBRYOLOGUE.

EMBRYON s. m. (an-bri-on — du gr. *embruon*, fœtus ; de *en*, dans, et de *bruô*, croître, être rempli, abonder ; de la racine sanscrite *bhrâ*, croître ; dû aussi *brâssa*, fœtus). Zool. Germe fécondé et qui se trouve à son premier état de développement :

Puis d'une femme morte avec son *embryon*
Il fait chez Du Vernet voir la dissection.
BOILEAU.

— Bot. Germe qui se trouve encore contenu dans la graine : *L'*EMBRYON *est un rudiment de végétal.*

— Fam. Personne de très-petite taille : *C'est un* EMBRYON, *ce n'est qu'un* EMBRYON. ‖ Personne sans valeur : *De pareils* EMBRYONS *osent se révolter contre les décisions de la science!*

— Fig. Germe, première origine : *La famille est* EMBRYON *de l'Etat.* (De Bonald.) *La famille est l'*EMBRYON *de la monarchie.* (Proudh.)

— **Syn. Embryon, fœtus.** Le *fœtus* est l'enfant dans le sein de sa mere, ou le petit animal dans le ventre de la femelle ; mais l'enfant ou le petit animal déjà formé et présentant dans son petit corps toutes les parties principales qui le caractérisent. L'*embryon* est quelque chose de plus petit et de plus informe que le *fœtus* ; ce n'est presque que le germe du fœtus. De plus *embryon* n'appartient pas seulement à l'anatomie, c'est aussi un terme de botanique, et alors il désigne l'ébauche du fruit ou de la plante. Le *fœtus* ne s'emploie guère au figuré ; il n'en est pas de même du mot *embryon*, qui s'emploie souvent pour désigner ce qui est encore informe, ce qui ne se présente à nous que comme une ébauche.

— **Encycl. Anat.** L'*embryon* est le germe fécondé ayant déjà acquis un certain développement dans le sein maternel. L'*embryon* se développe, chez tous les mammifères, dans un œuf ou ovule. L'ovule, chez la femme, se compose d'une enveloppe transparente, nommée membrane vitelline, et d'un contenu jaune appelé *vitellus*. Ce dernier est formé par un amas de granulations élémentaires unies entre elles par un liquide visqueux. Dans l'intérieur du vitellus existe une vésicule arrondie, dite *vésicule germinative* ou de Purkinje. Enfin la vésicule germinative contient elle-même dans son intérieur une tache excessivement ténue, désignée sous le nom de *tache germinative*. Ce n'est qu'en passant de la vésicule de Graaf dans l'utérus, à travers les trompes de Fallope, que l'ovule se recouvre d'une couche albuminense, analogue au blanc de l'œuf des oiseaux ; cette couche, très-mince d'ailleurs, a souvent disparu quand l'ovule arrive dans l'intérieur de la matrice. La vésicule et la tache germinatives disparaissent aussi avant la fécondation ; mais à peine celle-ci est-elle opérée, qu'il se manifeste dans le jaune de l'œuf un phénomène curieux connu sous le nom de segmentation. C'est le prélude du développement de l'*embryon*. Voici comment il s'accomplit : La masse du vitellus qui remplissait toute la capacité de la membrane vitelline diminue de volume et présente à son centre un point plus clair, qui n'est autre chose qu'un noyau pourvu d'un nucléole. Ce premier noyau agit, comme un centre d'attraction, sur la masse entière du jaune, qui se resserre sur lui-même, en laissant entre lui et la membrane vitelline un espace transparent rempli de liquide. C'est la première *sphère de segmentation*. Bientôt le noyau central se divise en deux autres, dont chacun se subdivise à son tour, et ainsi de suite, jusqu'à huit, seize, trente-deux, etc., noyaux et sphères de segmentation. Lorsque la division est arrivée à ses dernières limites, chacune des petites sphères s'épaissit à la surface et forme une véritable *cellule*, ayant une enveloppe, un contenu liquide et un noyau. Les premières cellules une fois formées se portent à la périphérie, contre la surface interne de la membrane vitelline ; mais bientôt, refoulées, pressées par le développement des nouvelles cellules on par le liquide intérieur dont la quantité augmente continuellement, elles se déforment, deviennent polygonales, se fondant entre elles de manière à former une nouvelle membrane sphérique, appliquée contre la première et désignée sous le nom de *vésicule blastodermique* ou *blastoderme*. A peine formé, le blastoderme présente, en un point déterminé de sa surface, une tache obscure, généralement ovale, que Coste appelle tache *embryonnaire* et Bischoff *area germinativa*. L'apparition de ce point correspond assez exactement au huitième ou au neuvième jour de la conception. Les changements qui s'opèrent à cette époque se font avec une grande rapidité. La tache embryonnaire s'allonge de plus en plus et s'éclaircit vers le centre, où l'on aperçoit bientôt une ligne, premier indice de la moelle épinière. Le blastoderme se dédouble en deux feuillets. l'un *externe, séreux* ou *animal*, destiné à former les téguments de l'*embryon* ; l'autre *interne* ou *muqueux*, correspondant à la membrane muqueuse. Entre les deux feuillets du blastoderme apparaît promptement le *blastème primitif*, au sein duquel vont se développer tous les organes du fœtus. Bientôt après se montre, à la surface externe du feuillet muqueux, un réseau vasculaire très-fin, auquel on donne le nom de *feuillet intermédiaire* ou *vasculaire* du blastoderme.

Pendant ce dédoublement blastodermique, la tache embryonnaire, devenue plus épaisse, forme saillie à la surface externe du blastoderme. Ses extrémités, ainsi que ses bords, s'incurvent vers le centre, de manière que le corps de l'*embryon* simule une petite nacelle dont la concavité tournée en dedans regarde le centre de l'œuf. Les parois de la nacelle, auxquelles on donne le nom de *lames ventrales*, se rapprochent, en se repliant, de plus en plus, et bientôt elles ne laissent entre elles qu'un très-petit espace correspondant à l'ombilic. En même temps que ces changements s'opèrent, l'*embryon* se développe et présente deux renflements inégaux, dont l'un, le plus développé, est l'*extrémité céphalique*, et l'autre l'*extrémité caudale*.

Jusqu'ici nous avons considéré l'*embryon* développé sur le feuillet externe du blastoderme ; mais, dès à présent, il descend peu à peu dans l'intérieur de l'ovule, entraînant devant lui le feuillet blastodermique qui, en s'incurvant en dehors sur les deux extrémités de l'*embryon*, forme le *capuchon céphalique*, le *capuchon caudal*, et laisse deux replis qui vont à la rencontre l'un de l'autre, tendant à remplir l'espace abandonné par l'*embryon* désormais enfermé dans l'ovule. Quant au feuillet interne du blastoderme, il subit une modification importante, qu'il est facile de comprendre par une comparaison. On a déjà vu que l'*embryon* a la forme d'une nacelle ou tous les points de la circonférence tendent à se réunir en un lieu central situé vers la concavité. Qu'on y applique maintenant le mode de fermeture d'une bourse (quand on exerce une traction sur les cordons, et l'on aura ainsi un orifice plus ou moins ouvert qui formera l'anneau ombilical. Le feuillet blastodermique interne, complétement passif dans cette occlusion, reste accolé au feuillet externe, comme la doublure d'une bourse à l'étoffe extérieure. Il subit donc nécessairement un étranglement progressif qui le divise en deux poches, l'une interne, l'autre externe, communiquant par un canal plus étroit, appelé *canal vitellointestinal*. Pour le réseau vasculaire contre les choses se passent de même que pour le feuillet muqueux, c'est-à-dire que l'anneau ombilical sépare les vaisseaux en deux parties, l'une en dehors, l'autre en dedans du corps du fœtus.

De ce que nous venons de dire il résulte que, vers le douzième jour de la conception, on peut reconnaître dans l'œuf deux parties distinctes : 1° le corps du fœtus ou de l'*embryon*; 2° ses *annexes*, c'est-à-dire les éléments qui, sans faire partie constituante de la masse embryonnaire, concourent néanmoins à son développement. L'ovule se compose donc maintenant : 1° de la membrane vitelline, qui prend désormais le nom de *chorion* ; 2° des replis du feuillet externe du blastoderme, qui se réunissent à la partie dorsale de l'*embryon* pour former l'*amnios*; 3° de la portion extra-fœtale du feuillet muqueux, que l'on appelle *vésicule ombilicale*; 4° du corps de l'*embryon*, dans la masse duquel on peut distinguer déjà les vestiges de la moelle, du cerveau et des vertèbres. On va voir successivement le développement de chacune de ces parties.

Dès que l'œuf fécondé est arrivé dans l'intérieur de la matrice, la membrane vitelline, ou premier chorion, se hérisse de villosités dans toute l'etendue de sa surface. Ces villosités ont pour but de retenir l'ovule dans la cavité de l'utérus en adhérant à la muqueuse, qui va subir elle-même différents changements, sous le nom de membrane *caduque*. Le chorion vitellin n'a qu'une durée éphémère ; il disparaît au bout de quelques jours et est remplacé par le chorion blastodermique.

L'*embryon*, en quittant la place qu'il occupait à la circonférence pour se porter vers le centre, entraîne devant lui le feuillet externe du blastoderme. Celui-ci se recourbe d'avant en arrière sur les extrémités caudale et céphalique, forme deux replis qui vont à la rencontre l'un de l'autre sur la face dorsale de l'*embryon* et finissent bientôt par se joindre. Chacun de ces replis présente deux feuillets, l'un externe, l'autre interne. Après leur jonction, le premier reste adhérent à la membrane vitelline et forme le deuxième chorion ; le second, lui, à celui du côté opposé, constitue une véritable enveloppe de l'*embryon* et est désigné sous le nom d'*amnios*. L'*embryon* est d'abord sessile, c'est-à-dire qu'il reste quelque temps appliqué contre la face interne de la membrane vitelline par une large portion de sa face dorsale ; mais bientôt il s'en isole par le rétrécissement progressif du pédicule formé par le feuillet amniotique. Ce pédicule devient de plus en plus grêle ; il s'allonge et s'étend, sous le nom de *ligament dorsal*, depuis la paroi profonde de l'œuf jusqu'à la face dorsale du germe. Ce cordon ne tarde pas à disparaître, et c'est alors seulement que l'enveloppe amniotique se remplit d'un liquide abondant, jaunâtre, légèrement salé, au sein duquel flotte l'*embryon* devenu libre. La membrane amniotique et les liquides qu'elle contient persistent jusqu'au moment de l'accouchement. A mesure que les lames ventrales de l'*embryon* s'incurvent en empriisonnant dans l'intérieur du fœtus une partie du feuillet interne du blastoderme, la partie extra-fœtale de ce même feuillet s'étrangle de plus en plus et forme la vésicule ombilicale. Le *collet* ou étranglement s'allonge ensuite peu à peu, établit une communication canaliforme entre la vésicule ombilicale et l'intestin de l'*embryon*, et constitue ce qu'on appelle le conduit *omphalo-mésentérique*. La vésicule ombilicale n'est qu'un organe transitoire. Le pédicule canaliculé s'étrangle définitivement ; toute communication est interrompue entre l'intestin et la vésicule, et celle-ci, vers le trente-cinquième jour, se plisse, se ride et disparaît par résorption avec le liquide qui en formait le contenu.

Outre les membranes déjà décrites, il est encore d'autres annexes du fœtus qui se développent postérieurement et qui n'offrent pas moins d'intérêt que les premières ; telles sont : l'*allantoïde*, le *placenta*, le *cordon ombilical* et le *chorion définitif*. A peine le resserrement de l'ombilic a-t-il délimité l'intestinal de l'*embryon*, que l'on voit poindre, vers le quinzième jour, à côté de la vésicule ombilicale et vers l'extrémité caudale du fœtus, une petite ampoule, d'abord ronde, puis pyriforme, creuse, qui se développe rapidement et constitue ce qu'on appelle la vésicule allantoïde. Celle-ci, par le resserrement progressif de l'ombilic, ne tarde pas à être divisée en deux vésicules distinctes, l'une interne, l'autre externe. La première est destinée à former plus tard la vessie urinaire. Quant à la seconde, elle s'accroît considérablement et arrive bientôt en contact avec la face interne du chorion blastodermique. Là elle se développe à la manière d'un champignon et présente trois parties essentiellement distinctes. La première, analogue à la pellicule légère qui recouvre le champignon, s'applique contre la paroi interne de l'œuf et s'y étale de façon à la tapisser dans toute son étendue. Elle forme ainsi une troisième enveloppe du chorion ; c'est le chorion définitif. Le chapeau du champignon figure très-bien le placenta. Celui-ci est formé par le développement de villosités qui, en un point déterminé du chorion définitif, loin de s'atrophier comme dans le reste de son étendue, s'accroissent par une sorte de bourgeonnement et représentent vers la fin du premier mois. Ils se montrent d'abord sous forme de petits tubercules qui s'allongent progressivement. Dès la sixième semaine on voit leur extrémité aplatie, premier rudiment des pieds et des mains ; on peut y distinguer quatre échancrures qui indiquent déjà la séparation des doigts et des orteils. Le système musculaire ne commence à se former que pendant la huitième semaine. Il débute par les gouttières vertébrales ; viennent ensuite les muscles du cou, du ventre, des membres et enfin de la face. La peau se développe aux dépens du feuillet externe du blastoderme. Dès le deuxième mois de la vie fœtale, on distingue les cellules aplaties et polygonales de l'épiderme. Les glandes et les ongles n'apparaissent que pendant le troisième mois ; les papilles pendant le quatrième ; les sourcils ; les cils et les cheveux pendant le sixième.

Le tube digestif, formé par le feuillet blastodermique interne, communique d'abord largement avec la vésicule ombilicale, et, un peu plus tard, avec la vésicule allantoïde ; mais, après le resserrement des lames ventrales et la formation définitive de l'ombilic, il ne présente plus qu'un canal cylindrique fermé de toutes parts et obliteré à ses deux extrémités. D'abord rectiligne, ce tube se soulève bientôt, et, par un développement rapide en longueur et en diamètre, il ne tarde pas à former des anses nombreuses, maintenues en arrière par un feuillet de nouvelle formation qui constituera le mésentère. Le cul-de-sac supérieur du tube intestinal se renfle pour former l'estomac et se met en communication avec l'œsophage, déjà constitué. Quant à l'extrémité inférieure en rapport avec une dépression cutanée (dépression rectale), elle traverse la cloison qui la sépare du fond de cette dépression, et ainsi se trouve établie la continuité entre la muqueuse intestinale et l'enveloppe cutanée externe. Le foie et le pancréas se développent sur les côtés du tube digestif, dans le blastoderme intermédiaire aux deux feuillets du blastoderme. Ces deux glandes, constituées d'abord par un amas de cellules, ne tardent pas à recevoir un appendice canaliculé que leur envoie le canal digestif, et qui n'est autre chose que le conduit excréteur pancréatico-hépatique. Les poumons apparaissent sous la forme d'un bourgeon celluleux, appendu à l'extrémité inférieure de la trachée. Bientôt ce bourgeon se divise en deux masses latérales dans chacune desquelles se creuse une cavité en cul-de-sac, communiquant avec le conduit de la trachée. Chaque cavité se divise ensuite, en se ramifiant, pour constituer le poumon. Les organes génitaux urinaires externes commencent à se montrer vers la fin du premier mois, et, huit jours après, les organes génitaux externes. En même temps apparaissent, de chaque côté de la colonne vertébrale, deux espèces de glandes pourvues d'un canal excréteur et désignées sous le nom de *corps de Wolf* ou *faux reins*. Ces corps, tout à fait indépendants des organes génitaux urinaires, et formés essentiellement de faisceaux de tubes, terminés en cul-de-sac, sont destinés à jouer un rôle encore peu connu dans les premières périodes de la nutrition. Dès le deuxième mois ils s'atrophient ; mais dans leur voisinage on aperçoit déjà, très-distinctement, le testicule chez l'homme et l'ovaire chez la femme. Ces deux organes sont dans l'origine le même aspect et occupant la même position, il y a un moment où il est impossible de distinguer les sexes. Cependant le canal excréteur du sperme apparaît, dès la bonne heure au testicule, tandis que la trompe reste séparée de l'ovaire, la confusion cesse bientôt. Les reins et les uretères se développent en même temps que les organes génitaux. La vessie, d'abord en communication avec le rectum et la vésicule allantoïde dont elle n'est que le renflement interne, ne tarde pas à devenir indépendante par un cloisonnement qui s'opère des deux côtés. Tous ces organes s'abouchent entre eux immédiatement après leur formation. Les trompes de la femme se réunissent par l'extrémité opposée au pavillon, et à leur point de jonction se trouve un petit renflement qui doit constituer l'utérus. Celui-ci se met bientôt en rapport avec le vagin déjà formé. Chez l'homme, les canaux déférents ne se réunissent pas ; mais ils s'abouchent au même niveau dans la région prostatique de l'urètre. Le développement des organes génitaux externes marche de pair avec celui des organes génitaux internes. On aperçoit d'abord un petit soulèvement au-dessous de la région caudale de l'*embryon*. Cette éminence se sépare en deux portions, de manière à laisser entre elles une légère dépression dont le fond communique bientôt avec l'intestin et forme la dépression anale. Les deux saillies latérales se développent séparément et donnent naissance aux corps caverneux de la verge et du clitoris. Elles se réunissent bientôt du côté de la face dorsale, d'où résulte, dans la partie inférieure, un canal allongé, canal de l'urètre chez l'homme, ouverture des petites lèvres chez la femme. En se soudant par leur extrémité libre, les corps caverneux circonscrivent, à leur base, une gouttière longitudinale, antéro-postérieure. Si les parois latérales de cette gouttière se réunissent sur la partie médiane, elles forment le scrotum ; si la réunion n'a pas lieu, l'ouverture du vagin se trouve constituée ; mais il peut arriver que, par un arrêt de développement, cette soudure n'ait pas lieu chez l'homme, on peut en effet contrairie, qu'elle s'opère chez la femme ; de là toutes ces anomalies qui offrent les apparences de l'hermaphrodisme, qui cependant n'existe pas. Pour qu'il y eût véritablement hermaphrodisme, il faudrait rencontrer à la fois, sur le même individu, les testicules, les ovaires, les canaux déférents et les trompes : c'est ce qu'on n'a jamais vu. Au moment où l'œuf arrive dans l'utérus, il n'a pas encore atteint 1 millimètre de diamètre ; mais quinze ou vingt jours plus tard, c'est-à-dire un mois environ après la conception, l'*embryon* a déjà près de 1 centimètre de longueur ; au bout de six semaines, il a 2 centimètres ; à deux mois, il a 3 centimètres ; à deux mois et demi, il a 4 centimètres 1/2 et pèse environ 50 gr. L'*embryon* de trois mois, et c'est alors qu'il prend le nom de fœtus, a 10 centimètres de longueur et pèse 80 gr.; celui de quatre mois a 18 centimètres de longueur et pèse 200 gr.; celui de cinq mois a 25 centimètres de longueur et pèse 400 gr.; celui de six mois a 35 centimètres de longueur et pèse 700 gr.; celui de sept mois a 40 centimètres et pèse 1,200 ou 1,300 gr.; celui de huit mois a 45 centimètres et pèse 2 kilog. ou 2 kilog. 1/2 ; celui de neuf mois a 48 ou 50 centimètres de longueur et pèse 3 ou 4 kilog.

Tous ces nombres ne sont que des moyennes ; ils peuvent varier aux diverses périodes de l'évolution et rester au-dessous ou aller au delà de ces chiffres. Ainsi l'on voit des enfants qui, en venant au monde, mesurent 60 centimètres de longueur et pèsent 5 ou 6 kilogr. ; il en est d'autres beaucoup plus petits, ne pesant que 2 kilogr. ou 2 kilogr. 1/2. Pour la circulation de l'*embryon*, v. le mot CIRCULATION.

— Bot. L'*embryon* est la partie essentielle de la graine; c'est ce corps déjà organisé qui se trouve dans une graine parfaite après la fécondation, et qui constitue le rudiment d'un nouveau végétal semblable à celui qui l'a produit. Quelquefois il forme à lui seul la graine, ou plutôt l'amande, et dans ce cas il est immédiatement recouvert par l'épisperme ou tégument propre de la graine. Mais souvent il est accompagné d'un autre corps, l'endosperme, appelé aussi *albumen*, parce qu'il joue à l'égard de l'*embryon*, dans l'acte de la germination, le même rôle que le blanc de l'œuf dans la nutrition ou le développement du germe. La première disposition se présente dans le haricot, l'amandier; la seconde dans le ricin, le caféier, le dattier, le maïs, etc. L'*embryon* peut offrir des positions différentes relativement à l'albumen. Quelquefois il est complétement renfermé et enveloppé par ce dernier, comme dans le ricin. D'autres fois, au contraire, il est simplement appliqué sur un point de la surface et logé dans une petite fossette superficielle, comme dans le blé et le maïs, ou bien roulé autour de ce même albumen et l'enveloppant d'une manière plus ou moins complète, comme dans l'œillet, la nielle, la belle-de-nuit, etc. Ces deux dispositions ont reçu autrefois les noms d'*intraire* et *extraire*, termes qui ne sont plus guère usités aujourd'hui. L'*embryon* étant en quelque sorte un végétal déjà formé, toutes les parties qu'il doit un jour développer y existent, mais à l'état rudimentaire. C'est ce qui distingue l'*embryon* des corpuscules reproducteurs des plantes cryptogames, dans lesquels on ne voit aucun indice des organes qu'ils doivent plus tard développer. Il se compose de deux parties bien distinctes, l'axe et les appendices. La partie inférieure de l'axe se nomme *radicule;* c'est elle qui doit ultérieurement former la racine; elle est terminée en pointe, et regarde toujours le côté extérieur de la graine; le plus souvent libre, elle est, dans les conifères et les cycadées seulement, soudée à l'albumen; sa pointe correspond au *micropyle*, petite ouverture pratiquée dans le tégument de la graine. La partie supérieure de l'axe est la *tigelle*, qui deviendra plus tard la tige. Quant aux organes appendiculaires, on remarque d'abord les *cotylédons*, appelés aussi *feuilles primordiales* ou *feuilles séminales*, parce qu'ils représentent en effet les premières feuilles. Au-dessus des *cotylédons* se trouve la *gemmule* ou *plumule*, sorte de petit bourgeon qui présente le rudiment des premières feuilles proprement dites. L'*embryon* est quelquefois appelé *plantule;* d'autres fois ce nom est appliqué exclusivement à l'axe, qu'on appelle aussi *blastème*. Le point ou plutôt le plan intermédiaire entre la radicule et la tigelle, et qui est souvent assez difficile à déterminer, a reçu les noms de *collet* et de *nœud vital*. A un autre point de vue, on distingue dans l'*embryon* une extrémité supérieure ou *cotylédonaire*, et une extrémité inférieure ou *radiculaire*. La position relative de ces parties est importante à considérer. Quand la base de l'*embryon* correspond à la base de la graine (marquée par son point d'attache, *hile* ou *ombilic*), on le dit *dressé* ou *homotrope*. Si, au contraire, sa base correspond au sommet de la graine, il est *renversé* ou *antitrope*. Il peut aussi se trouver placé transversalement, par rapport à l'axe de la graine, de telle sorte qu'aucune de ses extrémités ne soit tournée vers la base ou le sommet de celle-ci; on l'appelle alors *hétérotrope*. Enfin, quand les deux extrémités de l'*embryon* se rapprochent et se touchent au même point de la graine, il est dit *recourbé* ou *amphitrope*. Ces diverses dispositions se traduisent, du reste, à l'extérieur de la graine par les positions respectives du *hile* et du *micropyle*. Dans certaines graines, l'*embryon*, et par suite ses différentes parties, sont d'une ténuité, d'une exiguïté telles, que leur observation en devient très-difficile; mais, dans l'acte de la *germination*, ces divers organes, en se développant, se prêtent beaucoup mieux à l'étude. L'importance de l'*embryon*, dans la vie du végétal, n'a pas besoin d'être démontrée; c'est la partie essentielle du végétal, ou mieux c'est le végétal lui-même en raccourci, en miniature, si l'on peut s'exprimer ainsi. Toute graine fertile doit renfermer un *embryon;* il en est même qui en contiennent plusieurs; telles sont celles de l'oranger, des conifères et des cycadées. L'*embryon* n'est pas moins important dans la classification des végétaux. Sa structure, sa position par rapport à l'albumen, quand celui-ci existe, le nombre et la forme des cotylédons, fournissent des caractères de premier ordre pour la distinction des genres et des familles. Tout ceci ne saurait, bien entendu, s'appliquer aux cryptogames.

EMBRYONÉ ou **EMBRYONNÉ, ÉE** adj. (an-bri-o-né — rad. *embryon*). Bot. Qui est muni d'un embryon. ‖ Se dit par opposition à INEMBRYONÉ.

— s. m. pl. L'une des deux grandes divisions du règne végétal, contenant les genres nombreux qui sont pourvus d'un embryon.

— **Encycl.** Les végétaux se divisent en deux grands embranchements, les *phanérogames*, munis d'organes sexuels apparents, et les *cryptogames*, qui en sont dépourvus. Les premiers ont pour organes reproducteurs des graines, et possèdent par conséquent un *embryon;* de là le nom de végétaux *embryonés;* et, comme l'embryon est ordinairement pourvu de cotylédons, on les appelle aussi *cotylédonés*. Nous disons ordinairement, et non toujours, car certaines plantes, telles que diverses renoncules, la cuscute, l'utriculaire, quelques orobanches, les orchidées, etc., ont un embryon dépourvu de cotylédons. Les opposés de ces termes sont *inembryonés* et *acotylédonés*. Les *embryonés* se divisent en *exogènes* ou *dicotylédonés* et *endogènes* ou *monocotylédonés*. (V., pour plus de détails, les différents mots cités dans cet article.)

EMBRYONELLE s. f. (an-bri-o-nè-le — rad. *embryon*). Bot. Corps au moyen duquel se reproduisent les plantes cryptogames.

EMBRYONIFÈRE adj. (an-bri-o-ni-fè-re — d'*embryon*, et du lat. *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte, qui contient un embryon.

EMBRYONIFORME adj. (an-bri-o-ni-for-me — d'*embryon*, et de *forme*). Hist. nat. Qui présente la forme d'un embryon.

EMBRYONNAIRE adj. (an-bri-o-nè-re — rad. *embryon*). Hist. nat. Qui a rapport à l'embryon : *On sait les doux ménagements par lesquels la nature fait passer le petit des animaux supérieurs de la vie* EMBRYONNAIRE *à la vie indépendante.* (Michelet.) *Les mammifères didelphes, durant leur vie* EMBRYONNAIRE, *ne tirent pas leur existence d'un placenta.* (L. Figuier.) ‖ On dit aussi EMBRYONIQUE.

— Fig. Qui est en germe, à l'état rudimentaire : *Avant la Révolution de février, le socialisme était à l'état* EMBRYONNAIRE. (Proudh.) *Le travail* EMBRYONNAIRE *de l'avenir est une des visions du philosophe.* (V. Hugo.) *L'état* EMBRYONNAIRE *des langues a pu durer fort peu de temps.* (Renan.)

— Bot. *Sac embryonnaire.* Syn. d'EMBRYON.

EMBRYONNAIREMENT adv. (an-bri-o-nè-re-man — rad. *embryonnaire*). A l'état embryonnaire : *Sous la Restauration, le socialisme n'existait qu'*EMBRYONNAIREMENT. (H. Castille.)

EMBRYOPARE adj. (an-bri-o-pa-re — d'*embryon*, et du lat. *pario*, j'enfante). Zool. Qui ne donne naissance qu'à de simples embryons.

EMBRYOPÉRITONIE s. f. (an-bri-o-pé-ri-to-nî — d'*embryon*, et de *péritoine*). Pathol. Grossesse dans le péritoine.

EMBRYOPHTHORIQUE adj. (an-bri-o-fto-ri-ke — du gr. *embruon*, embryon; *phthora*, destruction). Méd. Qui tue l'embryon.

EMBRYOPLASTIQUE adj. (an-bri-o-pla-sti-ke — du gr. *embruon*, embryon; *plassô*, je forme). Physiol. Qui a rapport à la constitution de l'embryon : *Cellules* EMBRYOPLASTIQUES.

— **Encycl.** On appelle noyaux, cellules ou éléments *embryoplastiques*, certains éléments anatomiques qui se présentent sous deux formes ordinairement coexistantes. La première est celle de noyaux libres, ovoïdes, souvent sans nucléole; la seconde, celle de cellules sphériques ou ovoïdes avec noyau pareil aux noyaux libres. Ces éléments constituent à eux seuls, mélangés à un peu de matière amorphe, le tissu du corps de l'embryon. La longueur des éléments *embryoplastiques* varie de 7 à 10 millièmes de millimètre, et leur largeur de 5 à 6 millièmes. Le tissu de l'embryon composé exclusivement d'éléments *embryoplastiques* est grisâtre, mou, pulpeux, demi-transparent. A mesure que l'embryon se développe et que les éléments lamineux, musculaires, nerveux, etc., y font apparition, le nombre des éléments *embryoplastiques* diminue. Un certain nombre d'entre eux persistent néanmoins pendant toute l'existence comme éléments accessoires des tissus.

Les éléments *embryoplastiques* que l'on retrouve chez l'adulte peuvent en certains cas être atteints d'hypergénèse, auquel cas ils donnent naissance à des tumeurs souvent appelées *encéphaloïdes*, et dont l'apparence rappelle le tissu embryonnaire. Leur couleur varie du rougeâtre au gris demi-transparent, d'après la proportion de vaisseaux et de granulations qu'elles renferment. Leur consistance est supérieure à celle du tissu embryonnaire, grâce aux fibres lamineuses fusiformes ou autres qui se trouvent entre les noyaux.

Ces tumeurs se voient principalement dans les organes parenchymateux, dans le tissu lamineux sous-cutané, dans le poumon, etc. Elles jouissent de la propriété de se généraliser et de se reproduire sur place assez rapidement, après leur ablation. Les éléments *embryoplastiques* sont remarquables, en effet, par leur énergique pouvoir de développement, de reproduction et de nutrition. Ils se comportent chez l'adulte comme chez l'embryon. Notons seulement ce fait que, dans les tumeurs auxquelles ils donnent lieu par hypergénèse, leur dimension est d'un tiers et même de moitié plus grande en longueur qu'à l'état normal, la largeur restant la même. Ils sont insolubles dans l'acide acétique.

EMBRYOPTÈRE s. m. (an-bri-o-ptè-re — du gr. *embruon*, embryon; *pteron*, aile). Bot. Genre de plantes.

EMBRYOSAC s. m. (an-bri-o-sak — d'*embryon*, et de *sac*). Bot. Rudiment de la graine, syn. d'OVULE. ‖ On dit plus ordinairement SAC EMBRYONNAIRE.

EMBRYOTÉGE s. m. (an-bri-o-té-je — d'*embryon*, et du lat. *tegere*, couvrir). Bot. Petite plaque écailleuse qui recouvre l'embryon dans la datte et dans quelques autres graines.

EMBRYOTHLASE s. f. (an-bri-o-tla-ze — du gr. *embruon*, embryon; *thlaô*, je brise). Chir. Démembrement du corps du fœtus dans le sein de la mère.

EMBRYOTHLASTE s. m. (an-bri-o-tla-ste — du gr. *embruon*, embryon; *thlaô*, je brise). Chir. Instrument au moyen duquel on brise les os du fœtus, afin d'en faciliter l'extraction quand l'accouchement est impossible.

EMBRYOTOCIE s. f. (an-bri-o-to-sî — du gr. *embruon*, embryon; *tokos*, enfantement). Térat. Monstruosité qui consisterait en ce qu'un enfant du sexe féminin naîtrait avec un embryon dans la matrice : *Des endocymiens ont été pris par erreur pour des cas d'*EMBRYOTOCIE.

EMBRYOTOME s. m. (an-bri-o-to-me — du gr. *embruon*, embryon; *tomê*, section). Chir. Instrument servant à dépecer le fœtus dans le sein de la mère.

EMBRYOTOMIE s. f. (an-bri-o-to-mî — du gr. *embruon*, embryon; *tomê*, section). Anat. Dissection du fœtus.

— Chir. Dépècement d'un fœtus qui est mort dans la matrice.

— **Encycl.** L'*embryotomie* est une opération par laquelle on divise, dans le sein de la mère, les parties du fœtus pour les extraire les unes après les autres, quand il y a impossibilité d'opérer l'accouchement d'une autre manière. L'*embryotomie* est beaucoup plus pratiquée en Angleterre qu'en France. Les médecins anglais, proscrivant l'opération césarienne, n'hésitent pas à mutiler l'enfant, alors même qu'il est vivant. Le bassin de la femme étant anormalement rétréci, le fœtus peut présenter, au détroit supérieur, son extrémité céphalique, son extrémité pelvienne ou une des parties moyennes de son corps : de là trois procédés opératoires relatifs à chacun de ces cas. Lorsque l'enfant se présente par la tête, le médecin, armé des ciseaux de Smellie ou du craniotome de Blot, conduit de la main gauche, avec précaution, la pointe de l'instrument jusque sur le crâne du fœtus, et, de la main droite, lui imprime des mouvements de rotation. Dès que l'instrument s'enfonce, le crâne est perforé. L'opérateur écarte les branches du craniotome, tranchantes en dehors, et élargit ainsi en tous sens l'ouverture qu'il vient de pratiquer. Après ce premier temps, on fait pénétrer l'instrument plus avant dans le cerveau, et, en l'agitant par des mouvements modérés, on parvient à broyer la matière cérébrale, que l'on extrait aussitôt par des injections avec une seringue armée d'une longue canule. Enfin, comme troisième temps de l'opération, il ne reste plus qu'à appliquer le forceps céphalotribe, qui aplatit la tête de l'enfant, et, au moyen de quelques tractions, on opère l'accouchement. Lorsque l'enfant se présente par les pieds, il peut arriver que, tout le corps étant déjà sorti, la tête soit arrêtée par un rétrécissement que les tractions ne peuvent pas vaincre. Il faut encore avoir recours à la craniotomie. Cette fois l'instrument perforateur doit être dirigé entre les parties génitales de la mère et la face dorsale du fœtus jusque sur la partie postérieure de l'occipital. Si ce procédé présentait de grandes difficultés, il faudrait tenter d'appliquer le craniotome dans la bouche et d'arriver ainsi au cerveau. Enfin, en cas d'impossibilité dans ces deux circonstances, il ne reste plus qu'à opérer la détroncation. On extrait ensuite la tête séparément. Si l'enfant se présente par le siége et que la version soit impraticable, Celse conseille la décollation, que M. Dubois a souvent opérée avantageusement, au moyen de longs ciseaux courbes qu'il introduisait dans l'utérus, en les faisant glisser sur la face palmaire des doigts jusqu'au cou de l'enfant. Le docteur Lee, en pareil cas, incisait profondément l'abdomen et le thorax. Il extrayait ensuite les parties à l'aide d'un crochet. Davis partageait le corps en deux moitiés qu'il enlevait séparément.

EMBRYOTOMIQUE adj. (an-bri-o-to-mi-ke — rad. *embryotomie*). Anat. Qui se rapporte à l'embryotomie : *Dissection* EMBRYOTOMIQUE.

EMBRYOTROPHE s. m. (an-bri-o-tro-fe — du gr. *embruon*, embryon; *trophê*, nourriture). Hist. nat. Substance qui enveloppe l'embryon, et qui sert à sa nourriture dans les premiers temps de son développement.

EMBRYULCE s. m. (an-bri-ul-se — du gr. *embruon*, embryon; *elkô*, je tire). Chir. Instrument dont on se sert, dans certains accouchements laborieux, pour extraire le fœtus.

EMBRYULCIE s. f. (an-bri-ul-sî — rad. *embryulce*). Chir. Extraction du fœtus opérée à l'aide des instruments.

EMBRYULE s. m. (an-bri-u-le — dimin. d'*embryon*). Physiol. Premiers rudiments de l'embryon.

EMBRYULIPARE adj. (an-bri-u-li-pa-re — d'*embryule*, et du lat. *pario*, j'enfante). Zool. Syn. d'EMBRYOPARE.

EMBU (an-bu) part. passé du v. Emboire. Dont les couleurs sont ternes : *Tableau* EMBU. *Couleurs* EMBUES.

— s. m. Peint. Tons ternes ou noirs d'un tableau embu : *Ce tableau a des* EMBUS *qui le déparent.*

EMBÛCHE s. f. (an-bû-che — de *en*, et de *bosc*, qui a signifié bois). Machination ayant pour but d'attirer quelqu'un pour le surprendre et lui nuire : *Tendre, dresser des* EMBÛCHES. *Echapper à une* EMBÛCHE. *Découvrir, déjouer des* EMBÛCHES. *A part ce qu'elle présente de lâche et d'abject, l'*EMBÛCHE *a un caractère de cruauté et d'égoïsme qui n'est pas ordinaire au piége proprement dit.* (St-Prosper.)

De qui se rend trop tôt, on doit craindre une em-[bûche.
CORNEILLE.

‖ Piége quelconque, ruse employée contre quelqu'un : *Un homme dissimulé loue ouvertement ceux à qui il dresse de secrètes* EMBÛCHES, *et il s'afflige avec eux, s'il leur arrive quelque disgrâce.* (La Bruy.)

— Moyen détourné et perfide de faire tomber dans le mal : *Votre cœur lui-même vous dresse des* EMBÛCHES. (Mass.)

— Embuscade :

Va-t'en faire venir ceux que je viens de dire,
Pour les mettre en *embûche* au lieu que je désire.
MOLIÈRE.

‖ Inus.

— **Syn. Embûche, embuscade, piége.** *Embûche* a eu longtemps le sens que nous donnons aujourd'hui au mot *embuscade;* il se prend maintenant dans un sens plus abstrait pour désigner tout moyen employé pour attirer celui à qui on veut nuire dans un lieu où il ne pourra se défendre et où il devra succomber; on y attache une idée de tromperie, d'attaque déloyale. *Embuscade* est proprement un terme de guerre, qui comprend dans sa signification les troupes qui se cachent pour surprendre l'ennemi, le lieu où elles se cachent et l'attaque même faite à l'improviste par ces troupes; il se dit par extension en termes de chasse, et même des animaux carnassiers. Le *piége* est plus fin, plus difficile à reconnaître que l'*embûche;* il ne suppose aucune attaque, et celui qui s'y laisse prendre se trouve aussitôt réduit à l'impuissance.

EMBÛCHÉ, ÉE (an-bû-ché) part. passé du v. Embûcher. Placé en embuscade : *Ennemi* EMBÛCHÉ.

— Véner. Entré dans le bois : *Cerf* EMBÛCHÉ.

— Eaux et for. Coupé, mis en bûches : *Bois* EMBÛCHÉ.

EMBÛCHEMENT s. m. (an-bû-che-man — rad. *embûcher*). Action de placer ou de se placer en embuscade. ‖ Vieux mot.

— Eaux et for. Commencement de la coupe d'un bois.

EMBÛCHER v. a. ou tr. (an-bû-ché — rad. *embûche*). Mettre en embuscade : EMBÛCHER *des assassins.* ‖ Vieux mot.

— Eaux et for. Commencer la coupe de : EMBÛCHER *un bois.*

— Véner. Faire rentrer dans le bois : EMBÛCHER *un cerf.*

S'embûcher v. pr. Se mettre en embuscade. ‖ Vieux mot.

— Véner. Entrer dans le bois pour échapper aux poursuites des chasseurs : *Le cerf* S'EST EMBÛCHÉ.

EMBUFFLÉ, ÉE (an-bu-flé) part. passé du v. Embuffler : *Etre* EMBUFFLÉ *par une coquette.*

EMBUFFLER v. a. ou tr. (an-bu-flé — de *en*, et de *buffle*, parce qu'on conduit les buffles à l'aide d'un anneau qu'on leur passe dans le nez). Mener par le nez, gouverner à sa guise; séduire, tromper : *Je ne m'étonne plus de ceux que les singeries d'Apollonius et de Mahomed* EMBUFFLÈRENT. (Montaigne.)

EMBUGH s. m. (an-bugh). Agric. Puisard; entonnoir. V. EMBUT.

EMBUNEAUTÉ, ÉE (an-bu-nô-té) part. passé du v. Embuneauter. Fumé : *Terre* EMBUNEAUTÉE.

EMBUNEAUTER v. a. (an-bu-nô-té). Agric. Syn. de FUMER, dans quelques parties de la Suisse française.

EMBUNGULA s. m. (an-bon-gu-la). Prêtre et magicien du Congo.

EMBUNY s. m. (an-bu-ni — lat. *umbilicus*, même sens). Nombril. ‖ On dit *embourigou* en provençal moderne.

EMBURELUCOCQUÉ, ÉE (an-bu-re-lu-ko-ké) part. passé du v. Emburelucocquer.

EMBURELUCOCQUER v. a. ou tr. (an-bu-re-lu-ko-ké). Autre orthographe du mot EMBERLOQUER ou EMBERLUCOQUER. ‖ On trouve aussi EMBURELICOQUER et EMBURELIQUOQUER.

EMBURY (Emma-Catherine MANLEY, mistress), femme de lettres américaine, fille d'un médecin de New-York, née dans cette ville vers 1808. En 1828, elle épousa M. Daniel Embury, de Brooklyn, et publia, sous le pseudonyme de *Janthe*, de nombreuses et gracieuses pièces de vers qui ont été réunies en un volume avec le titre de *Gnido* (1828). Mistress Embury a publié depuis plusieurs ouvrages en prose, parmi lesquels on a principalement remarqué : *Constance Latimer* ou *la Jeune aveugle;* les *Fleurs sauvages d'Amérique;* la *Famille Waldorf; Rayons de la vie domestique; Portrait de jeunesse*, et un grand nombre de petits romans pleins de grâce et de sentiment, qu'elle a fait paraître dans des ouvrages périodiques.

EMBUS s. m. (an-bu). Mar. V. EMBU.

— Mar. Absorption d'eau par la toile d'une voile. ‖ On écrit aussi EMBUT et EMBUS.

EMBUSCADE s. f. (an-bu-ska-de — rad. *embusquer*). Concert ou troupe de gens armés cachés dans un lieu couvert, afin de surprendre quelqu'un et de lui faire quelque violence : *Donner, tomber dans une* EMBUSCADE. *Dresser, faire une* EMBUSCADE. *Eviter, découvrir une* EMBUSCADE. *Une* EMBUSCADE *est plus sûre dans un terrain plat et uni, mais fourré, que dans des bois, parce qu'on s'en défie moins.* (Rollin.) *La bataille de la Trébie fut gagnée par Annibal sur Sempronius à l'aide d'une* EMBUSCADE *célèbre dans l'histoire de Rome.* (Bardin.)

Un projet d'*embuscade* occupe le renard.
DELILLE.

S'il pouvait par hasard choir en quelque *embuscade*,
Et que des égrillards, avec de bons bâtons...
REGNARD.

— Par ext. Lieu où l'on s'embusque :

S'il n'était qu'un jaloux sur terre et qu'une porte,
La porte servirait d'*embuscade* au jaloux.
E. AUGIER.

— *Etre, se mettre, se tenir en embuscade*, Se cacher pour surprendre quelqu'un au passage : *J'*ÉTAIS EN EMBUSCADE *au coin de la rue, prêt à le saisir dès qu'il paraîtrait.* (Acad.)

— **Syn. Embuscade, embûche, piége.** V. EMBÛCHE.

— **Encycl.** Art milit. Dans les milices byzantines et dans les légions romaines, on appelait *insidiateurs* les soldats chargés de dresser des *embuscades*. Il n'y a pas de règle à donner pour dresser une *embuscade :* tout dépend de l'intelligence du chef, de la façon dont il sait profiter des accidents du sol et se dérober à l'abri des plis de terrain, de l'obéissance et du sang-froid des hommes placés sous ses ordres, qui ne doivent agir qu'à son commandement, sans précipitation, et ne pas se laisser aller à l'envie naturelle d'atteindre trop vite le but. Inutile de dire que l'on doit profiter des temps noirs, des temps de brouillard, de la nuit, et s'établir de préférence près des chemins creux par lesquels l'ennemi doit passer. A quelle distance? Ni trop loin, ni trop près. Trop loin, l'ennemi aurait le temps d'échapper; trop près, on risquerait d'être découvert par les flanqueurs.

Une fois établi, chaque soldat, couché, assis ou debout, ne doit plus bouger, de crainte de donner l'alarme : il tient ses armes cachées, afin que leur éclat ne serve pas à faire découvrir l'*embuscade*.

On doit éviter, dit Bardin, de conduire aux *embuscades* des chiens, des juments, des chevaux entiers, de peur d'être trahis par les aboiements ou les hennissements.

Le même auteur rappelle quelques faits où les *embuscades* prudemment ordonnées ont décidé du gain des batailles.

La bataille de la Trébie fut gagnée par Annibal sur Sempronius à l'aide d'une *embuscade* célèbre dans l'histoire de Rome. Maurice de Saxe cite comme une des plus habiles *embuscades* celle de l'armée du prince Eugène à Luzzara.

Nous trouvons aussi dans la *Vie de Bayard* un exemple d'*embuscade* resté célèbre. M. de Terre-Basse le cite en ces termes : « Le chevalier de Bayard, ayant été averti par ses espions qu'il y avait à Naples un trésorier espagnol qui changeait de l'argent en or, ne douta point que cette somme ne fût destinée à Gonzalve; il résolut de ne rien négliger pour s'en emparer au passage. Ce général était bloqué à Barletta et sans argent pour la solde de ses troupes; les moindres convois étaient pour lui de la dernière importance. Bayard, aux aguets jour et nuit, apprit que le trésorier avait couché à quinze milles et qu'il se remettrait le lendemain en route pour Barletta, escorté d'un détachement de cavalerie.

» Le bon chevalier savait qu'il ne pouvait éviter un défilé assez étroit situé à trois milles de là, et il alla s'embusquer, avec vingt chevaux seulement, entre deux rochers sur le bord de la route. Son compagnon Tardieu reçut ordre de se porter plus bas avec vingt-cinq Albanais, pour que, si le trésorier venait à échapper d'un côté, il fût pris de l'autre. Vers sept heures du matin, les sentinelles avancées entendirent les pas des chevaux et vinrent avertir Bayard, qui recommanda le plus profond silence. Les Espagnols s'engagèrent en toute sécurité dans le défilé, conduisant au milieu d'eux le trésorier et son valet, qui portait l'argent en croupe. A peine furent-ils passés, que Bayard et ses gens se précipitèrent à leurs trousses aux cris de : France! France! Les Espagnols, surpris, et croyant avoir affaire à des ennemis plus nombreux, s'enfuient vers Barletta, laissant le pauvre trésorier et son valet entre les mains de Bayard, qui ne s'amusa point à les poursuivre, ayant tout ce qu'il voulait. »

EMBUSQUÉ, ÉE (an-bu-ské) part. passé du v. Embusquer. Placé en embuscade : *Troupe* EMBUSQUÉE. *Malfaiteurs* EMBUSQUÉS. *Gendarmes* EMBUSQUÉS. *On frémit en voyant la timide gazelle descendre au rivage où le tigre est* EMBUSQUÉ. (P.-L. Courier.)

Le loup sait se tenir prudemment *embusqué*.
DELILLE.

— Par anal. Placé dans un lieu propre à une embuscade : *Le château était* EMBUSQUÉ *dans un sentier scabreux, pour le fermer à l'ennemi.* (Chateaub.)

— Fig. Qui semble attendre quelqu'un en quelque lieu : *La jeune femme paraissait tremblante et incertaine; peut-être était-ce la première fois qu'elle cédait à la tentation* EMBUSQUÉE *derrière cette haie fatale.* (Gér. de Nerval.)

EMBUSQUER v. a. ou tr. (an-bu-ské — de *en*, et du radical germanique *busc, busk* — v. BOIS — qui se rapporte à la racine sanscrite *bhû*, croître, être, exister. Ce mot a, en vieux allemand, le même sens que *phuton* en grec. Mais il a pris aussi, dans le français moderne, l'acception restreinte de lame très-mince, d'une matière souple, qui sert à maintenir le devant d'un corps de jupe, *busc*. Nous retrouvons *busc*, avec sa signification primitive de forêt ou broussaille, dans *embusquer*, cacher dans le bois; italien *im-bosc-are; débusquer*, proprement faire sortir du bois, d'où l'expression de chasser d'un poste avantageux; *embûche*, guet-apens dans un bois; *embûcher*, entrer dans le bois; *débûcher*, sortir du bois. C'est aussi au même radical que se rapportent nos mots français *bois, bûche, bûcher, bûcheron, bouchon, bosquet, bocage, bouquet, bilboquet, buisson, boîte, boisseau*, etc.). Mettre en embuscade : EMBUSQUER *une troupe.* EMBUSQUER *des assassins.* EMBUSQUER *des gendarmes. Quoi! nous conduisons au gibet un malheureux que l'indigence* EMBUSQUE *sur un grand chemin, et l'on fera grâce à un brigand infiniment plus dangereux!* (Raynal.)

S'embusquer v. pr. Se mettre en embuscade : *S'embusquer derrière un rocher. Le cerf est doux, tranquille; il ne* S'EMBUSQUE *point dans l'épaisseur des forêts pour y commettre un crime.* (Saint-Foix.)

EMBUT s. m. (an-bu — de *en*, et du bas lat. *butis*, tonneau). Entonnoir. ‖ Vieux mot usité encore dans quelques patois.

— Mar. V. EMBU.

EMBUVAGE s. m. (an-bu-va-je — rad. *emboire*). Techn. En termes de tisseur, Raccourcissement de la chaîne par l'effet du tissage.

EMDEN ou **EMBDEN**, autrefois *Amisia*, ville de Prusse, prov. de Hanovre, dans l'Ost-Frise, arrond. et à 23 kilom. S.-O. d'Aurich, ch.-l. de bailliage, port de mer sur le golfe de Dollart, près de l'embouchure de l'Ems, auquel elle est reliée par un canal; 15,000 hab. Collége; école d'arts et métiers; école de navigation; institution de sourds-muets; musée; chantiers de construction navale; fabriques de calicots, de tabac, d'amidon, de toile à voiles; tanneries, brosseries, distilleries, etc. Place de commerce et port de mer le plus important du Hanovre; exportation de grains, de beurre, de fromages, de fils, de toiles, etc.

Emden, avec ses canaux et ses maisons de briques peintes de toutes couleurs, ressemble à une ville hollandaise. La plupart de ses maisons ont sur la rue des pignons à étages, arrondis ou capricieusement ornementés. L'église paroissiale et l'hôtel de ville, construit de 1574 à 1576, sur le modèle de celui d'Anvers (tableaux allégoriques, boiseries étranges et curieuse collection d'armes et d'armures), sont les seuls édifices remarquables d'Emden.

Depuis un siècle, Emden a changé six fois de nationalité. Conquise en 1744 par la Prusse, avec la Frise orientale, dont elle avait été longtemps le chef-lieu, elle devint hollandaise en 1804, française en 1810, prussienne en 1814, hanovrienne en 1815 et de nouveau prussienne en 1866. D'énormes digues protégent Emden contre les inondations toujours menaçantes de la mer du Nord. Un service de bateaux à vapeur la met en communication avec Delfzyl, ville hollandaise.

ÉMÉ s. m. (é-mé). Ornith. Nom vulgaire du casoar à casque.

ÉMÉCHÉ, ÉE (é-mé-ché) part. passé du v. Emécher : *Cheveux* ÉMÉCHÉS.

— Argot. Ivre ou presque ivre.

ÉMÉCHER v. a. ou tr. (é-mé-ché — du préf. *é*, et de *mèche*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'émèche, qu'ils émèchent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'émécherai, il émécherait*). Mettre en mèches : ÉMÉCHER *des cheveux.*

S'émécher v. pr. Former des mèches : *Les boucles de ses cheveux gris* S'ÉMÈCHENT *sur son large front.* (E. Gonzalès.)

— Argot. S'enivrer, commencer à être ivre.

EMELRAËT, peintre flamand, né à Bruxelles vers 1612. Il fit un long séjour à Rome et vint ensuite se fixer à Anvers, où il peignait des sujets religieux pour les églises et les couvents, et des paysages dans les tableaux des autres peintres. On cite parmi ses meilleures productions un *Saint Joseph* qu'il peignit pour les carmes déchaussés d'Anvers.

ÉMÉNADIE s. f. (é-mé-na-dî). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la tribu des mordelles, comprenant quatre espèces, dont deux habitent l'Europe et les deux autres le Sénégal.

EMENDANDA s. m. pl. (é-main-dan-da — mot lat.). Typogr. Corrections à faire : *S'assurer de l'exactitude des* EMENDANDA.

ÉMENDATEUR, TRICE s. (é-man-da-teur, tri-se — lat. *emendator;* de *emendare*, corriger). Personne qui corrige un texte. ‖ Peu usité.

ÉMENDATIF, IVE adj. (é-man-da-tiff, i-ve — du lat. *emendatus*, corrigé). Qui émende, qui réforme : *Saint Clément d'Alexandrie proposait les châtiments qui sont de deux sortes : châtiments correctifs et* ÉMENDATIFS, *s'il est permis d'inventer ce mot.* (Boss.) ‖ Inus.

ÉMENDATION s. f. (é-man-da-si-on — lat. *emendatio;* de *emendare*, corriger). Correction : *Je ne veux oublier l'*ÉMENDATION, *partie, certes, la plus utile de nos études; son office est d'ajouter, ôter ou changer à loisir ce que la première impétuosité et ardeur d'écrire n'avait permis de faire.* (Dubelloy.) ‖ Vieux mot.

— A signifié Amende.

— Rhét. Figure de pensée par laquelle on paraît se reprendre, s'excuser auprès des auditeurs, après avoir avancé une chose ou s'être servi de termes un peu hardis.

ÉMENDE s. f. (é-man-de). Forme ancienne du mot AMENDE.

ÉMENDÉ, ÉE (é-man-dé) part. passé du v. Emender : *Texte* ÉMENDÉ. ‖ Vieux mot.

ÉMENDER v. a. ou tr. (é-man-dé — du lat. *emendare*, corriger, réformer; de *e*, et *menda*, faute. Le latin *menda*, faute, proprement défaut, difformité, se rapporte au sanscrit *mandas*, peu, petit, de la racine *mand, man*, rapetisser. Le latin *mendacium*, ce qui est fautif, mensonge, et *mendicus*, qui manque de tout, indigent, mendiant, se rattachent à la même origine). Corriger, réformer : EMENDER *un texte.* ‖ Vieux mot.

— Jurispr. Réformer, redresser : EMENDER *un arrêt.*

ÉMENTITION s. f. (é-man-ti-si-on — du préf. *é*, et de *mentir*). Mensonge, feinte. ‖ Vieux mot.

ÉMERAN (saint), prélat français, né à Poitiers vers 605, mort en Bavière en 652. Il devint, en Aquitaine, évêque d'une ville qui n'est pas désignée. S'étant rendu en Bavière pour y prêcher la foi, il fut très-bien reçu par Théodon, prince souverain de ce pays. Mais Otte, fille de Théodon, étant à cette époque devenue enceinte par le fait d'un jeune seigneur nommé Sigebaud, Emeran, qui partait pour Rome, autorisa la jeune coupable à l'accuser lui-même auprès de son père, pour sauver son amant. Lauther, frère d'Otte, partit alors furieux, atteignit l'évêque, lui fit crever les yeux et le tua. On célèbre la fête de saint Emeran le 22 septembre.

Émerance, roman par Mme Ancelot (Paris, 1842). L'action de ce roman, dégagée des nombreux incidents qui l'entravent, est fort simple. Antonin Dermond est un homme de vingt-cinq ans, à la fois épris de la gloire littéraire et d'une belle jeune fille du nom d'Emerance. Le château de Valincourt, qu'elle habite, est situé près de la ville où Antonin poursuit, dans l'obscurité, sa vie laborieuse, en attendant le grand jour de son voyage à Paris. Grâce à l'amitié qui le lie au comte Rodolphe, Antonin a été reçu au château de Valincourt. Il a vu Emerance, et l'amour s'est développé bientôt avec énergie dans cette âme où il s'éveillait pour la première fois. Une affection chaste et pure naît en même temps dans le cœur d'Emerance. Antonin et la jeune fille ne tardent pas à s'avouer le sentiment qui les anime, et des serments échangés à la face du ciel consacrent l'union de ces âmes sympathiques. Malheureusement, la vie de bonheur et d'amour que rêvent Emerance et Antonin ne pourra se réaliser que dans un lointain avenir : Emerance n'a pas de fortune, Antonin est pauvre, et il ne voudrait pas condamner sa bien-aimée à une vie de privations et de misère. Il faut donc qu'il travaille, qu'il fasse reconnaître par le monde sa supériorité intellectuelle, et qu'il arrive par la gloire au bien-être. Par un heureux concours de circonstances, la jeune fille est appelée à accompagner à Paris son amie et sa protectrice, la baronne de Valincourt. Antonin la suit, et, toujours grâce à l'amitié du comte Rodolphe, il se fait ouvrir les salons de Mme de Savigny, chez laquelle habite Emerance. Ainsi s'achève ce qu'on pourrait appeler la première partie du roman, qui se passe tout entière dans les calmes solitudes du Jura. La seconde partie forme un contraste complet avec la première. Comment la chaste passion née à l'ombre des chênes verts, sous les rayons d'un ciel de printemps, traversera-t-elle les orages et les fêtes d'un hiver parisien? C'est sur cette question que repose principalement l'intérêt de cette partie du roman. Arrivé à Paris, Antonin est d'abord séduit par l'aimable conversation de Mme de Savigny. Puis, une fois entré dans le monde, il en accepte si rigoureusement tous les devoirs, que c'est à peine s'il trouve quelques instants dans la journée à consacrer à Emerance; encore est-ce à l'heure de réception de Mme de Savigny. Il y avait là, croyons-nous, une mesure à garder entre les aveugles transports du cœur d'Antonin dans les campagnes du Jura et sa subite indifférence dans les salons de Paris. Quoi qu'il en soit, Antonin ne perd pas son temps : il visite des députés et des journalistes; il étudie la vie parisienne dans toutes ses nuances, et ce monde le domine et l'attire de plus en plus. Bientôt pourtant un nouveau revirement a lieu dans son esprit. Ce monde, qu'il avait vu d'abord à travers les nuages dorés de l'ambition, il le maudit maintenant qu'il a publié un livre auquel on n'a pas accordé la moindre attention, et, enveloppé dans son orgueil, au lieu de chercher à triompher de l'indifférence du public par de nouveaux travaux, il crie à l'ingratitude et à l'injustice des hommes. Quant à Emerance, il l'a oubliée, et la pauvre fille, frappée au cœur par la conduite du jeune ambitieux, sent bientôt la douleur morale se traduire pour elle en souffrances physiques. On espère la guérir en la ramenant au château de Valincourt, dans les beaux lieux où s'est passée son enfance et où a grandi son funeste amour. Mais il est trop tard. Des douleurs trop vives ont brisé cette frêle organisation, et quand Antonin, désespéré, repentant, arrive au château pour implorer le pardon de l'ange dont il a détruit le bonheur, la jeune fille rend le dernier soupir en tombant dans les bras de son amant. Telle est l'action développée dans ce roman, qui, à son jour, a captivé ses lecteurs et surtout ses lectrices. Comme peinture des passions et comme esquisse de mœurs, *Emerance* laisse pourtant beaucoup à désirer, et si l'on y trouve parfois quelque finesse et quelque vérité, c'est à côté, le plus souvent, d'une exagération ou d'une insuffisance très-marquée. Quant au style, il est, comme la plupart des romans du même auteur, ou trop négligé, ou trop plein de recherche; mais ce qu'on ne saurait pas plus refuser à *Emerance* qu'à *Marie* ou à *Gabrielle*, c'est l'émotion vraie et la vivacité spirituelle qui remplissent un grand nombre de chapitres.

ÉMERAUDE s. f. (é-me-rô-de — du gr. *smaragdos;* pour plus de détails, v. l'art. encycl.). Minér. Pierre précieuse diaphane, le plus souvent d'une belle couleur verte, et dans laquelle les minéralogistes reconnaissent un double silicate coloré par de l'oxyde de chrome : *Un collier d'*ÉMERAUDE. *On a cru longtemps que les* ÉMERAUDES *d'un vert gris venaient des grandes Indes, et c'est pour cela qu'on les appelait orientales.* (Raynal.) *L'*ÉMERAUDE *présente une extrême variété de couleurs.* (A. Maury.) *Il y a des* ÉMERAUDES *blanches et des* ÉMERAUDES *jaunes.* (A. Karr.)

On polit l'*émeraude*, on taille le rubis.
BOILEAU.

L'*émeraude* lançait sa flamme verdoyante.
THOMAS.

‖ *Emeraude du Brésil*, Variété de tourmaline. ‖ *Emeraude morillon*, Variété verte de fluorure de chaux.

— *Couleur d'émeraude, Vert d'émeraude* ou simplement *Emeraude*, Belle couleur verte qui ressemble à celle de l'émeraude; objet qui a une belle couleur verte : *Quelquefois une cantharide, nichée dans la corolle de la rose, en relève le carmin par son* VERT D'ÉMERAUDE. (B. de St.-P.) *Ce coin de terre est une* ÉMERAUDE *parfumée.* (Balz.) *Quand l'eau dort sous les roches, ses yeux d'*ÉMERAUDE *ont le regard perfide d'une naïade qui fascinerait le passant pour le noyer.* (H. Taine.)

Les vents ont leur parfum, l'herbe son *émeraude*.
TH. DE BANVILLE.

Pour nuancer son arc, Iris aux feux du jour
En dérobait l'azur, le pourpre et l'*émeraude*.
PARSEVAL-GRANDMAISON.

Des nymphes la troupe folâtre
Danse et foule d'un pied d'albâtre
L'*émeraude* des tapis verts.
LEBRUN.

L'insecte vert qui rôde
Luit, vivante *émeraude*,
Sous les brins d'herbe verts.
V. HUGO.

— Poétiq. *Ile d'émeraude* ou *Ile verte*, Nom que l'on donne à l'Irlande, à cause de la fraîcheur de sa végétation.

— Philos. hermét. *Emeraude des philosophes*, Rosée de mars et de septembre.

— Ornith. *Emeraude-améthyste*, Nom vulgaire du colibri bleu et vert, appelé aussi OISEAU-MOUCHE À GORGE VERTE. ‖ s. m. pl. Nom donné à un groupe de colibris.

— Entom. Espèce de cétoine d'un vert d'émeraude.

— Adjectiv. Qui a la couleur de l'émeraude : *Vert* ÉMERAUDE. *Nuance* ÉMERAUDE.

— **Épithètes.** Verte, verdoyante, chatoyante, vive, pure, nette, transparente, claire, diaphane, riche, précieuse, rare, superbe, magnifique, brillante, éclatante, étincelante, resplendissante.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *émeraude* vient directement du latin *smaragdus*, dérivé lui-même du grec *smaragdos*, qui se rapporte au sanscrit *açmagardha*, littéralement cœur de pierre. Le sanscrit *açma, açman*, pierre, vient de la racine *aç*, pénétrer, qui, outre le sens de mouvement rapide, prend, dans plusieurs dérivés, celui de être tranchant, aigu, acéré, latin *acies*. Si l'on se souvient que la pierre a servi, avant l'emploi du métal, à former des outils tranchants et des armes, on ne doutera pas que son nom ne dérive de la même notion. Le sanscrit *açman*, pierre, est exactement le grec *akmôn*, enclume, et cette coïncidence, doublement remarquable, prouve qu'on se servait anciennement d'une grosse pierre pour le travail des métaux. Roth a montré que cette analogie des noms s'étend à des traditions mythiques d'une haute antiquité. En sanscrit, *açman* désigne le carreau de foudre que lance le dieu Indra, et dans la